

Suit une énumération de services et de ministères, et voici la deuxième partie de la question:

Quel a été le coût de chaque étude d'experts-conseils de l'extérieur faite pour le compte de chaque ministère et service et, dans chaque cas, est-ce que le contrat a été signé à la suite d'appels de soumissions et, dans la négative, pour quelle raison?

La première partie de la réponse du gouvernement tente de donner les mesures adoptées. Le document en ma possession donne les renseignements suivants:

1. a) Groupe de travail—Loi des sociétés
- b) Groupe de travail—Règlement sur les valeurs mobilières
- c) Operations Research Incorporated: Étude de planification et d'analyse du programme de la Consommation
- d) Comité canadien sur les fonds mutuels et les contrats d'investissement

Dans la seconde partie de la réponse qui a trait aux honoraires payés aux experts-conseils de l'extérieur et aux appels d'offres, nous lisons ce qui suit:

2. a)	1967-1968	\$117,628 pas d'appel d'offres
	1968-1969	60,000 pas d'appel d'offres
b)	1967-1968	30,078 pas d'appel d'offres
c)	1967-1968	83,000 pas d'appel d'offres
	1968-1969	57,000 pas d'appel d'offres
d)	1967-1968	120,007 pas d'appel d'offres
	1968-1969	65,155 pas d'appel d'offres

Le montant global dépensé sans appel d'offres dépasse \$500,000. Dans la dernière partie de cette réponse, on dit que les experts-conseils dont on a retenu les services étaient des avocats, des professeurs d'université, et des étudiants du niveau supérieur ou post-supérieur.

J'ai souvent dit que les travaux de ce genre devraient faire l'objet de soumissions, et si le gouvernement s'intéressait vraiment à la démocratie directe, il ferait en sorte qu'on procède par appels d'offres. On nous a souvent dit d'attendre le rapport du groupe de travail sur l'information gouvernementale. Nous l'avons maintenant, ce rapport, mais le gouvernement refuse toujours de dire à la population du Canada combien d'argent on a consacré exactement aux études d'experts-conseils, dans le cas du ministère de la Consommation et des Corporations. A la page 1 du rapport du groupe de travail, on peut lire ce qui suit:

Les gouvernements ressentent davantage l'obligation d'intervenir dans la vie des citoyens: le seul problème de la pollution du milieu obligera bientôt chacun à suivre des règlements modifiant les habitudes chères de sa vie privée.

Dans de telles circonstances, les gouvernements doivent pouvoir parler avec esprit de suite et avec persuasion, sur de nombreux sujets et à différents niveaux de perception. A moins qu'ils n'acquiescent

rapidement cette maîtrise, le risque est grand que l'administration ne soit débordée par les vagues montantes de l'incompréhension et du mécontentement.

A moins que les habitants de ce pays puissent obtenir les renseignements qui leur permettront de juger si l'action du gouvernement est à leur avantage, ils seront mécontents. Si on veut que règne une démocratie réelle au Canada, les gens qui demandent des renseignements à leur député doivent avoir le droit de les obtenir. Il doit également être absolument obligatoire que ces études d'experts-conseils soient adjugées par voie de soumissions.

• (5.30 p.m.)

Je n'accepte nullement qu'il y ait une liste prioritaire d'experts-conseils choisis qui obtiennent tous ces travaux du gouvernement. Dire à certains experts-conseils et entrepreneurs qu'ils n'ont pas le droit de travailler pour le gouvernement ou qu'ils ne sont pas suffisamment compétents pour le faire est rendre un mauvais service aux contribuables membres d'une soi-disant démocratie. Lorsque nous réclamons des études d'experts-conseils, cela équivaut, en vertu des arrangements en vigueur, à faire passer clandestinement certaines gens au service du gouvernement.

Étant donné la période relativement courte écoulée depuis que je suis à Ottawa, il est inutile que je signale aux députés qui sont ici depuis beaucoup plus longtemps que moi le nombre d'experts-conseils qui ont obtenu de préférence les contrats du gouvernement. Le grand public a le droit de connaître les résultats de ces études et de savoir exactement ce qui se passe. Il en est de même du système des soumissions. On fait trop de mystère, et on refuse de nous faire savoir quelles compagnies ont soumissionné pour certains contrats et à quels termes et conditions.

Déjà en 1927, Mackenzie King disait, comme on peut le lire à la page 3 du rapport que j'ai mentionné:

«Là où l'opinion publique est peu ou pas informée, on risque fort d'avoir un mauvais gouvernement, qui se transformera tôt ou tard en un gouvernement autocratique.» Bien entendu, les Premiers ministres et les Présidents passés de vie à trépas ne sont pas forcément une source infaillible de sagesse. Il n'en est pas moins significatif de noter qu'au siècle dernier l'un des résidents de la Maison Blanche, James Madison, reliait le gouvernement et l'information dans ces termes: «Un gouvernement populaire auquel ne correspondent pas une information populaire ou les moyens de l'obtenir n'est que le prologue d'une farce ou d'une tragédie, ou peut-être des deux.»

On peut en dire autant de ces soumissions et de ces études. Si le gouvernement refuse sans cesse de produire les documents demandés, la population canadienne assiste à une farce ou à une tragédie. Il est pourtant grand